

Journal des traducteurs Translators' Journal

Ouverture officielle du congrès

Jean-Paul Vinay

Volume 8, Number 4, 4e Trimestre 1963

Deuxième congrès des traducteurs & interprètes du Canada

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061061ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061061ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Vinay, J.-P. (1963). Ouverture officielle du congrès. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 8(4), 111–115. <https://doi.org/10.7202/1061061ar>

OUVERTURE OFFICIELLE DU CONGRÈS

Université de Montréal,

27 avril 1963, 9h.30

Monsieur le Président d'honneur,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

En ma qualité de président du 2^e congrès des traducteurs et interprètes du Canada, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la première séance plénière publique au cours de laquelle je me propose d'examiner rapidement les raisons qui ont motivé la convocation de ces Etats généraux, comme on les a appelés, et de vous rappeler le programme des différentes commissions.

Tout d'abord, pour qu'un deuxième congrès soit possible, il a fallu qu'il y en ait eu un premier. Je tiens à rappeler ici que ce premier congrès a eu lieu à Montréal le 5 novembre 1955. Il se tint dans la grande salle des fêtes de l'école Stanislas et fut l'œuvre de pionniers qui se dévouaient avec d'autant plus de mérite, qu'à cette époque les traducteurs étaient encore mal organisés et que leurs différents groupements avaient tendance à s'ignorer mutuellement, aux sens français et anglais du mot. Une journée d'étude, organisée par le Frère Stanislas-Joseph, permit aux différents orateurs de redire les difficultés du métier de traducteur, son importance dans la vie de la Cité, et d'envisager ce qui devait être fait en matière de formation et d'organisation. Un fastueux banquet, offert par la municipalité de Montréal, et présidé par M. Léon Lortie, l'actuel secrétaire général de l'Université, couronnait cette rencontre¹.

S'il doit y avoir une différence entre le premier et le second congrès, on le trouvera essentiellement au niveau de l'organisation matérielle. De nombreuses personnalités s'étaient dévouées, en 1955, pour faire du premier congrès une grande démonstration sociale. Cette fois-ci, nos appels, même pressants, n'ont pas toujours réussi à susciter un semblable enthousiasme. Les raisons en sont multiples. Peut-être le 2^e congrès ne bénéficiait-il plus de l'attrait de la nouveauté ? Peut-être y a-t-il à cela des causes plus profondes, que le congrès mettra en lumière ? Il est certain que la situation matérielle du traducteur s'est considérablement améliorée depuis 1955. Les traducteurs sont débordés de travail — ce qui est un

(1) Cf. *l'Album souvenir du 1^{er} Congrès général des traducteurs canadiens* (Montréal, 5 novembre 1955), 44 pages, illustré; distribué par l'Association canadienne des traducteurs diplômés. Cette dernière association a été dissoute depuis.

bon signe, et n'ont guère de temps à donner à leurs organisations professionnelles... Toujours est-il que si l'organisation de la présente journée vous déçoit, c'est moi surtout qui en serai le premier responsable et le premier marri.

Mais si le 2e congrès est moins fastueux que son aîné, il reste que le travail matériel indispensable a été fait, et bien fait, par une équipe de collaborateurs que j'aimerais remercier en débutant ces quelques remarques. J'englobe dans ce merci collectif et sincère les présidents des commissions, les conférenciers, les rapporteurs qui auront cet après-midi la tâche souvent ingrate de présenter vos conclusions et vos vœux, l'équipe du secrétariat enfin, particulièrement son chef, Mlle Rita Bélanger, qui a fourni un travail considérable et efficace; Mlle Marcelle Brossard, qui a bien voulu nous servir d'interprète auprès de la municipalité; Mlle Gudrun Hesse, secrétaire du département de linguistique, qui a tapé les textes marquant les différentes étapes de la préparation du congrès. Merci aussi aux étudiants et étudiantes qui ont accepté de vous piloter dans les dédales de cette Université, et aux autorités de l'Université qui nous accueillent aujourd'hui.

*
* *

Ce 2e congrès devait tout d'abord se tenir l'an dernier. Pour le préparer, la STIC, qui en avait pris l'initiative lors de son assemblée générale de janvier 1962, convia les autres sociétés de traducteurs à se joindre à elle pour tenir plusieurs séances d'étude permettant d'aborder les différentes questions devant figurer à l'ordre du jour. Une première séance s'est tenue à Ottawa, en mai 1962. On y étudia en détail le projet de la *Charte du traducteur* établi par la FIT. Ce texte était assez flou, mal défini, — il l'est encore du reste, et la réaction des participants, en particulier celle du comité de l'ATIO, fut très nette: il fallait élaborer un contreprojet représentatif du point de vue canadien. Un échange de propositions et de contrepropositions s'ensuivit, dont le président de la 3e commission, M. David Fortin, vous entretiendra cet après-midi en l'absence de Me Louis Kos-Rabcewicz-Zubkowski. Le texte définitif doit être approuvé lors du 4e congrès de la FIT, qui aura lieu à Dubrovnik en septembre prochain.

La deuxième séance d'étude, celle de septembre, devait originairement coïncider avec la date du 2e congrès. Mais on estima qu'il était encore trop tôt pour aboutir à des conclusions valables, et la réunion de septembre fut une simple journée d'étude qui eut lieu ici même; elle fut surtout consacrée à l'exposé de certains problèmes d'organisation professionnelle. Pour mieux se documenter, on avait fait appel à un expert comptable, professeur à l'École des Hautes Études commerciales, M. Raymond Morel, qui nous brossa les grands traits de l'histoire de sa profession. Dans l'après-midi, il fut surtout question de la formation des traducteurs.

Entre-temps, des commissions avaient été créées. La commission No 1, sous l'active présidence de M. Emile Boucher, devait s'appuyer sur l'expérience acquise par l'ancien *Comité de la carte de compétence* de la

STIC. Cette dernière société avait en effet essayé à plusieurs reprises de décerner à ses membres du certificat après examen, et avait même nommé un jury. Au dernier moment, des difficultés d'ordre juridique empêchèrent la réalisation de ce projet. M. Boucher vous exposera les efforts de sa commission pour reprendre la question sur le plan provincial. Cette commission No 1 — c'est peut-être pour cela qu'on lui a attribué symboliquement la première place, a certainement une tâche ardue devant elle: le congrès sera, pour sa part, la pierre de touche de cette recherche d'une formule destinée à organiser la profession de traducteur. L'unanimité pourra-t-elle se faire, au moins sur les principes de base qui devront guider la commission? Nous le saurons ce soir. Etant moi-même retenu par les travaux d'une autre commission, je ne pourrai malheureusement pas suivre ces débats. J'attendrai avec impatience la séance plénière qui nous apprendra dans quelle direction les traducteurs des deux provinces directement intéressées à la question, le Québec et l'Ontario, vont s'orienter après un tel échange de vues.

Qui dit compétence, dit formation. La formation a toujours été le beau souci des traducteurs, mais elle fut longtemps un idéal plutôt qu'une réalité. J'ai bien l'impression que presque tous les traducteurs canadiens en exercice se sont formés eux-mêmes, tout en apprenant leur métier. C'est d'ailleurs tout à leur honneur d'avoir, en général, si bien réussi. Mais faut-il qu'il en soit toujours ainsi?

Il y a maintenant plusieurs cours du soir en traduction, à Montréal comme à Ottawa. Ces cours, qui fonctionnent depuis plus de 20 ans, donnent des cours de version et de thème, échelonnés sur une période de 3 ans; ils en profitent pour donner des renseignements bibliographiques indispensables, de la documentation, et pour corriger les faiblesses de langue qui sont souvent le lot des apprentis traducteurs. Il y a maintenant également des cours du jour, venant après un baccalauréat classique ou son équivalent, et dont le programme s'étend sur au moins deux ans. Il faudra parler de tous ces cours et de leur valeur lors de la séance de travail de la commission No 2, que je préside. Il faudra également montrer que la technique de la traduction est, en elle-même, une maïeutique, une philosophie de l'enseignement des langues. C'est sans doute l'originalité de l'école de Montréal que d'avoir voulu codifier le passage d'une langue à l'autre par le canal de la traduction, créant par là-même la *stylistique comparée*. Ainsi, d'une nécessité technique naissait une doctrine linguistique qui essaie de rendre compte aussi bien des ressemblances que des divergences entre deux langues. Le champ est très vaste et il reste beaucoup à faire, même dans le domaine anglo-français. Je voulais cependant souligner ce résultat concret: depuis le premier congrès, une science nouvelle est née, tout entière au service de la traduction, science auxiliaire de la linguistique descriptive, maintenant enseignée dans de nombreuses universités. À tous ceux qui ont rendu possible cette création, et en particulier à mon collègue et ami Jean Darbelnet, vont mes très vifs sentiments de reconnaissance.

Je vous ai rapidement présenté la commission No 1 (*Organisation de la profession*), la commission No 2 (*Formation du traducteur*) et la commission No 3 (*Charte du traducteur*). Reste la commission No 4, qui s'intéresse aux problèmes de *formation et de recrutement des interprètes*. Les

interprètes sont, à bien des égards, un groupe à part, qui se recrutent généralement (particulièrement au Canada) dans les rangs des traducteurs. Ce sont des traducteurs qui ont, je ne dirai pas mal tourné, mais tourné différemment.

La STIC, depuis longtemps, a senti le besoin de se préoccuper du sort des interprètes, surtout depuis que sont interprétés les débats de la Chambre des Communes. La commission No 4, présidée par M. Blake T. Hanna, professeur à l'Université de Montréal et interprète de talent, essaiera de définir son mandat et de favoriser les contacts entre interprètes présents et futurs. Cette difficile profession exclut en effet l'amateurisme. Plus que toute autre, elle demande une formation stricte, et cependant, les occasions d'acquérir de l'expérience en cabine sont relativement rares. Un bon interprète est un mélange harmonieux de culture générale, de connaissances linguistiques et techniques, jointes à un talent personnel d'orateur à la pensée rapide, au verbe souple. C'est un oiseau rare, dont la formation pose des problèmes délicats aux écoles d'interprétation. Je me suis laissé dire que, dans une grande école européenne, une centaine de candidats acceptés en 1ère année finissent par donner, au bout de 3 ans, deux ou trois interprètes vraiment compétents et capables de travailler dans les organisations internationales et privées. Pourtant, la gymnastique intellectuelle exigée par l'interprétation possède une valeur propre, et peut dès lors devenir l'une des matières de base d'un cours universitaire. La commission No 4 a donc devant elle un vaste champ d'activité. Je souhaite qu'elle apporte des solutions concrètes aux problèmes de l'interprétation, toujours plus pressants en cette époque de prise de conscience du biculturalisme canadien.

Je souhaite également qu'à l'occasion du 2e congrès se forme un comité spécialement chargé d'étudier la publication d'un *Répertoire des traducteurs et interprètes canadiens*. Il existe, en effet, dans plusieurs pays, des listes de personnes spécialisées dans certains domaines de la traduction, ou capables de traduire à partir d'une grande variété de langues. De tels répertoires sont très précieux, à la fois pour les employeurs et pour les traducteurs eux-mêmes. J'ai eu l'occasion d'en décrire plusieurs dans les pages du *Journal des Traducteurs*. Mais s'il est facile de s'entendre sur les avantages d'un tel ouvrage, il est moins facile de définir les normes selon lesquelles il doit être réalisé. M. Gabriel Langlais, de Radio Canada, a bien voulu accepter de recueillir vos opinions sur ce point; vous avez déjà reçu un questionnaire, auquel vous voudrez bien répondre. D'après ces réponses, nous pourrions décider de la forme que devra prendre ce document².

*
* *

Il me reste maintenant à vous présenter les différentes sociétés qui tiennent conjointement leurs assises aujourd'hui: l'Institut de Traduction, affilié à l'Université de Montréal; la Société des Traducteurs de Montréal; la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada; la Société des Tra-

(2) Depuis le congrès, nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de M. Gabriel Langlais. On trouvera un hommage à notre collègue disparu en page 164.

ducteurs et Interprètes de l'Ontario; la Corporation des Traducteurs professionnels du Québec et enfin la Société des Diplômés de l'Institut de Traduction. Ces sociétés ont, à des titres divers, le souci d'assurer la formation de leurs membres, et de participer au développement et à l'organisation de la profession. Leur histoire s'est inscrite à plusieurs reprises dans les pages du *Journal*, mais je souhaite qu'un jour, un historien de la traduction sur penche sur leur passé et nous dise tous les travaux qu'elles ont accomplis, toutes les réussites qu'elles ont comptées. M. Pierre Daviault, surintendant du bureau des traducteurs d'Ottawa, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de ce congrès, a déjà jeté les bases d'une histoire de la traduction au Canada. Je souhaite, en terminant, qu'il puisse trouver le temps de revenir sur ce sujet passionnant pour nous en faire connaître toutes les étapes. Je suis certain que la réunion d'aujourd'hui lui donnera l'occasion de souligner qu'en septembre de l'an de grâce 1963, toutes les bonnes volontés se sont donné rendez-vous ici, pour que s'affirme une meilleure compréhension entre tous les traducteurs et interprètes canadiens.

Jean-Paul VINAY

